



Jeune Ferme Maraîchère cherche nouveaux coopérateurs

La Ferme de Beauregard à Esneux lance un appel public à coopérateur·rice·s à partir du 15 avril 2023.

Objectif : Récolter 175.000€ en 3 mois





En bref

En 2019, 5 passionnés de la région d'Esneux décident de se réunir autour d'un projet : créer une micro-ferme bio, à Esneux, sous forme de coopérative. Le but ? Valoriser un terrain agricole, et pouvoir fournir des légumes en circuit ultra-courts aux petits commerces voisins.

4 années plus tard, la ferme est à présent une réalité. 300 coopérateurs ont rejoint l'aventure collective à ses débuts, permettant de mettre en place les infrastructures nécessaires pour le lancement de la première activité : le maraichage.

Aujourd'hui, le maraichage a le vent en poupe et donne son rythme quotidien à la Ferme. Des légumes sont fournis à divers magasins bios et restaurants de la région. La ferme emploie à temps plein Maxime, maraicher, qui est rejoint 6 mois par an par David.

La coopérative voudrait en profiter pour reprendre ses autres projets là où elle les avait laissés pour un temps, afin de faire de la Ferme de Beauregard une ferme diversifiée et plurielle. Le verger de 1,5ha est bien implanté et les premiers fruits pourront être proposés à la vente en 2023 ou en 2024.

Ce même verger est prêt à accueillir également un poulailler afin de faire des œufs un second produit phare de la Ferme. Reste à la coopérative à développer un peu son infrastructure pour rendre possible, logistiquement, l'arrivée de ces deux activités : les fruits et les œufs. En plus de l'achat du poulailler, un local de stockage et une chambre froide doivent donc être aménagés.

L'appel lancé aujourd'hui vise à réunir de nouveaux coopérateurs et coopératrices, pour lever le capital nécessaire et pouvoir réaliser ces investissements. Chaque coopérateur-riche devient de facto membre de

l'assemblée générale et y obtient un droit de vote selon le principe démocratique « une personne = une voix ». Une part coopérative a une valeur de 250€. Selon certaines conditions, il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôts jusqu'à 45% du montant investi.

Cet appel public à l'épargne a été labellisé « Finances Solidaires », car il a été évalué que la coopérative réunissait toutes les conditions de transparence et de gouvernance d'usage dans le secteur de l'économie sociale.

Pour toute personne intéressée, les informations complètes se trouvent sur le site web www.fermedebeauregard.be. Des soirées de présentation du projet sont également organisées en mai et en juin à Esneux, Méry et Liège, pour rencontrer les fondateurs de la coopérative et poser toutes ses questions avant de s'engager :

- 🌱 **Le dimanche 21 mai 2023** à la Ferme (visite de la ferme et questions/réponses)
Rue de Beauregard 35 – 4122 Esneux. Départ des visites à 14h – 15h15 – 16h30
- 🌱 **Le jeudi 25 mai 2023** à 20h à Méry, Esneux
- 🌱 **Le jeudi 1^{er} juin 2023** à 19h30 au Cinéma Sauvenière (Au Foyer, 2^{er} étage du cinéma), Place Xavier Neujean – 4000 Liège

Dans ce dossier :

- **La Ferme de Beauregard et le maraichage.....p.4**
- **La coopérative – Valeurs, vision, gouvernancep.7**
- **Les projets à financerp.8**
- **Comment rejoindre l'aventure ?.....p.11**
- **Qu'est-ce que le label Finance Solidaire.....p.13**

La Ferme de Beauregard

La Ferme de Beauregard est implantée sur les hauteurs de Esneux (Liège) depuis 2019, près du célèbre site de La Roche-aux-faucons. En passant par la route qui y descend depuis Bonnelles, on peut au loin apercevoir des serres, des légumes, des bandes fleuries en saison, mais aussi un jeune maraicher caché sous un chapeau, Maxime, poussant une brouette ou transportant des caisses de légumes. Certains jours, on y entrevoit des coopérateur·rice·s enthousiastes venu·e·s bricoler, réparer, aider aux travaux des champs. Et si l'on s'approche davantage, on y trouve le panneau : « Ici pousse une ferme maraîchère... ».

C'est exactement ce que fait la Ferme de Beauregard depuis ses débuts il y a 4 ans : elle pousse. Et aujourd'hui, elle a besoin de nouveaux coopérateur·rice·s !

La Ferme a été pensée, rêvée, construite, développée, par 5 personnalités dynamiques, issues de la région : Lucie Lebbos, géomètre ; Jérôme Gribomont, gérant du magasin bio *Au Vert G* à Bonnelles ; Luc Gustin, entrepreneur à la tête d'un projet de murs végétaux, Vincent Darimont, boulanger-pâtissier, et Maxime Leroy, maraicher. Tous les 5, ils fondent en 2019 une coopérative d'économie sociale, suivis par plus de 300 coopérateur·rice·s citoyen·ne·s, et embauchent Maxime comme salarié.

Depuis 2020, la Ferme de Beauregard produit des légumes bios, selon des pratiques culturelles inspirées de la permaculture et est fière de pouvoir les vendre en circuits ultra-courts, dans des magasins bios et auprès de restaurants et traiteurs, situés maximum à une quinzaine de kilomètres de la Ferme. David a rejoint l'aventure et prête main forte à Maxime 6 mois par an.



Le maraîchage manuel bio sur petite surface

À la Ferme de Beauregard, nous souhaitons mettre en œuvre une méthode de maraîchage un peu particulière, qui à notre sens va plus loin que la simple agriculture biologique. Inspirée de celle que pratiquaient les maraîchers des ceintures alimentaires du XIXe siècle, cette méthode a été remise au goût du jour dans les années 2010 par la ferme du Bec Hellouin en Normandie. Souvent associée au mot permaculture, cette manière de cultiver donne l'impression d'évoluer dans un "grand jardin" plutôt que dans des champs où un seul légume est cultivé à la fois. Sous ses airs de jardinage, c'est finalement énormément de techniques et de connaissances qui sont requises pour que le maraîcher comprenne, respecte et aide les interactions complexes du vivant, qui lui permettent de se passer des produits chimiques, même ceux autorisés en agriculture biologique. Pratiquée sans tracteur, cette méthode manuelle permet une densification des légumes (et de grosses économies de carburant !) et une pratique ingénieuse : la contre-plantation. Il s'agit d'associer des légumes différents en plantant les seconds alors que les premiers ne sont pas encore à maturité. Ce double gain de place permet d'augmenter le nombre de légumes cultivés au même endroit par année et ainsi pour la même quantité produite, de restreindre la surface totale nécessaire à la ferme. Ce qui a pour effet immédiat de minimiser les temps de déplacements du maraîcher (ce qui n'est pas négligeable dans le métier !) ; de diminuer la taille et le nombre des investissements matériels (irrigation, semoirs, voiles de protections, etc.) ; de réduire le temps de travail (c'est moins d'espace à désherber !) ; et ainsi d'optimiser le temps passé à la production pour le maraîcher.



Quelques réalisations depuis 2019

- ✔ En 2020, l'un des terrains loués par la coopérative a été racheté. Elle est donc propriétaire de la majeure partie des parcelles cultivées.
- ✔ Aménagement de chemins et de clôtures
- ✔ Plantation de 1 km linéaire de haies
- ✔ Plantation d'un verger de 1,5 hectares
- ✔ Installation de 1000m² de serres et installation du maraichage
- ✔ Aménagement d'un système d'irrigation permettant de récupérer l'eau de pluie
- ✔ Equipement d'une pépinière et d'une station de semis permettant l'autoproduction de 17.000 plants par an.
- ✔ Augmentation progressive de la surface cultivée
- ✔ Augmentation et diversification de la clientèle des légumes : restaurants, magasins, traiteurs.

Evolution de la Ferme de 2019 à 2022 :



La Coopérative

La vision de la coopérative

La coopérative de la Ferme de Beauregard a l'ambition de pérenniser à Esneux une ferme d'abondance, qui produit des denrées gustatives de qualité, tout en faisant foisonner la biodiversité du site.

Les missions du projet

- ✔ Produire biologiquement des légumes, fruits et œufs, selon les principes de la permaculture ;
- ✔ Vendre localement la production à un prix juste pour les clients, le distributeur et le producteur ;
- ✔ Rassembler les habitant·e·s de la localité en leur proposant de participer au projet selon leurs envies, leurs compétences, leur énergie ;
- ✔ Transmettre des connaissances et des savoir-faire par des ateliers et des visites ;
- ✔ Aménager le site en laissant sa place à la nature.

Notre éthique et nos valeurs

La Ferme a été conçue selon les principes de la permaculture et s'inscrit dans l'éthique que cette philosophie prône :

- ✔ Prendre Soins de la Terre ;
- ✔ Prendre Soins des Humains ;
- ✔ Créer l'abondance et la partager équitablement.

Les valeurs qui ont mené à la création de la Ferme de Beauregard nous lient les uns aux autres et cadrent toutes nos actions.

Organisation et gouvernance

La coopérative s'articule de la façon suivante :

- ✔ Une Assemblée Générale regroupant tous les coopérateur·rice·s de la Ferme.
Elle se réunit chaque année afin de valider les grandes lignes stratégiques de la coopérative. La structure fonctionne selon le principe une personne/une voix, chaque coopérateur·rice a donc droit à une seule voix, indépendamment du nombre de parts qu'il/elle possède.
- ✔ Un Conseil d'Administration composé d'un groupe de coopérateur·rice·s (entre 4 et 7) élu tous les 4 ans. Il est aujourd'hui composé majoritairement des fondateurs du projet : Lucie Lebbos, Jérôme Gribomont, Vincent Darimont, Luc Gustin.
- ✔ Une Administratrice Déléguée en charge de la gestion quotidienne de la Ferme : Lucie Lebbos. Elle est le relais entre l'administration et l'équipe terrain.
- ✔ Une Equipe Terrain constituée des personnes qui opèrent les différentes activités de la ferme au quotidien : Maxime, David, Stéphanie

Les projets à financer

L'appel à coopérateur·rice·s est destiné à financer les projets suivants :

Le verger

La ferme dispose d'un verger de 1,5 hectares, implanté en 2019 juste à côté des parcelles cultivées. Les 80 variétés des 130 arbres fruitiers ont été sélectionnées par un arboriculteur professionnel. On y trouve majoritairement des pommes et des poires, mais aussi des prunes, des coings, des cerises, et quelques noix, châtaignes et pêches.

Depuis son implantation, le verger est pâturé et entretenu par les moutons de la ferme « Les Bergers de la Haze » situé à Fontin.

Les premiers fruits ont été aperçus en 2022. La Ferme espère pouvoir en proposer à la vente en 2023. Pour cela, un petit investissement en matériel complémentaire est nécessaire (échelles, caisses de récolte, etc).

Coût de l'investissement : 1150€



La chambre froide

Actuellement, le maraichage fonctionne sans chambre froide. Cela signifie que pour garantir la fraîcheur des légumes aux clients de la Ferme, ceux-ci doivent être récoltés un matin et aussitôt livrés. Augmenter le nombre de jours possibles de livraison, ou encore réduire le nombre de jours de récolte dans la semaine, permettra d'élargir la clientèle de la Ferme et de gagner en souplesse dans l'organisation du travail. Plusieurs nouveaux clients sont prêts à collaborer avec nous. Nous voulons pouvoir répondre à leur demande pour améliorer la rentabilité du maraichage. Nous étudions actuellement les possibilités qui nous permettraient une certaine sobriété énergétique dans l'utilisation de la chambre froide.

Coût de l'investissement : 20.000€

L'élevage de poules pondeuses

D'ici 2024, la Ferme voudrait diversifier sa production par l'installation d'un petit élevage de poules pondeuses bios. Un poulailler d'une capacité de 500 poules (90m²) sera intégré au verger. Nos poulettes disposeront donc d'un parcours plein air de 2000m². Leur présence au sein du verger contribuera à l'entretenir et à le garder plus sain : en régulant la présence d'insectes ravageurs ; en limitant l'enherbement (et donc en limitant la présence de rongeurs, fléau pour les racines des arbres) et en enrichissant le sol de leurs fientes.

Tout comme les légumes, nos œufs seront vendus dans des magasins bios et restaurants de la région.

Coût de l'investissement : 41.000€



L'infrastructure de la ferme

Pour permettre le développement des activités de la Ferme, il faut prévoir le développement de ses infrastructures.

Ce fut déjà le cas ces dernières années avec l'aménagement de chemins carrossables, l'installation de serres-tunnels, de clôtures, d'une pépinière et d'une station de semis. En 2022, la Ferme a investi dans l'achat et l'installation de citernes enterrées (60m³) et dans un système de récupération de l'eau de pluie via le toit des serres. L'eau est stockée dans le sol, puis pompée jusque dans des cubis abrités dans les serres où l'eau se réchauffe progressivement à température ambiante, afin de ne pas créer de choc thermique lors de l'irrigation des légumes. Bien que cette installation ne soit pas suffisante pour irriguer exclusivement avec de l'eau de pluie, elle permet à la Ferme d'évoluer vers toujours plus de sobriété énergétique.

La Ferme dispose d'un bâti à l'état de ruine sur son terrain. Il doit être reconstruit pour servir de local de stockage. Il permettra d'abriter de manière durable la chambre froide, de stocker nos fruits et courges à l'automne, de conditionner les œufs de notre élevage selon les normes sanitaires en vigueur et de les maintenir hors gel. Un préau et une station de lavage des légumes sera annexé au bâtiment, ainsi qu'une zone de préparation des commandes. Autrement dit, ce local sera un gage de la qualité de nos produits.



Comment rejoindre l'aventure ?

Beaucoup de nos concitoyen-ne-s se demandent comment agir pour la transition au-delà de leurs actions individuelles (tri des déchets, mobilité douce, etc.). Placer une petite partie de son épargne dans l'économie locale, en soutenant des projets concrets, fait partie des leviers d'actions possibles pour toutes et tous.

Différentes contributions sont les bienvenues : soutenir les clients (magasins et restaurants) fournis par la Ferme, participer aux activités proposées, investir un peu de son temps et de son énergie au sein de la Ferme, mais aussi proposer des idées, des projets, ou encore soutenir financièrement le projet en prenant une ou plusieurs parts et en devenant ainsi coopérateur-ice.

Pourquoi devenir coopérateur/coopératrice de la Ferme de Beauregard ?

Vous participez à la souveraineté alimentaire de votre région et vous aidez concrètement au développement d'une agriculture locale, durable et à échelle humaine en soutenant le projet par votre épargne.

Vous orientez les décisions de la ferme grâce au droit de vote de l'Assemblée Générale de la coopérative ;

Vous pouvez générer un retour sur investissement sous forme de dividende. Si la coopérative génère du bénéfice, l'assemblée générale peut éventuellement décider d'octroyer un dividende à ses actionnaires, dont le plafond est à 6% de la valeur nominale de la part.

Quel capital veut-on lever ?

L'objectif de levée de fonds de cet appel est de **175.000€**

Ce capital servira à financer, par ordre de priorité :

- 2850€ : Quelques outils supplémentaires pour le maraichage, ainsi qu'un préau pour abriter la station de lavage des légumes.
- 20.000€ : Installation d'une chambre froide pour légumes.
- 41.000€ : Installation et équipement d'un poulailler pouvant accueillir 500 poules pondeuses.
- 110.000€ : Construction et aménagement d'un local de stockage pour abriter la chambre froide, mais aussi stocker les fruits, les œufs, les courges, forcer les chicons
- 1150€ : Outils pour la récolte des premiers fruits du verger.

Si la totalité de la somme n'est pas réunie, les projets seront réalisés par ordre de priorité.

Quelle est la valeur d'une part coopérative ?

Une part B de la coopérative équivaut à **250€**. Les coopérateurs sont libres d'en acquérir une seule ou plusieurs (cela ne modifie pas leur droit de vote à l'Assemblée Générale). Cet appel public à coopérateurs relève du régime *De Minimis* qui impose deux plafonds : maximum 5000€ investis par personne (20 parts), maximum 500.000€ de capital levé par la coopérative.

Quel est le risque ?

Comme pour toute société commerciale et malgré tous les efforts que nous fournirons pour relever le défi de ce développement, l'entreprise peut faire faillite. Le risque maximum pour les coopérateur·rice·s consiste en la perte totale de la valeur des parts.

À quoi s'engage-t-on ?

Les coopérateurs sont tenus de respecter les statuts de la société (consultables ici : https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0734905553&liste=Liste).

Par ailleurs, être coopérateur·rice ne vous oblige en rien à participer aux activités de la Ferme si ce n'est pas votre souhait. Bien entendu, nous encourageons vivement nos coopérateur·rice·s à participer une fois par an à l'Assemblée Générale, car il est important pour la Ferme que les grands choix stratégiques soient validés par le plus grand nombre. Mais cette réunion annuelle n'est pas obligatoire non plus.

Combien de temps dure l'appel à coopérateur·rice·s ?

Notre objectif est de parvenir à lever la totalité du capital avant les congés d'été, pour pouvoir prendre des décisions sur les projets futurs.

Cependant, il est possible de devenir coopérateur·rice à tout moment.

Par ailleurs, en devenant coopérateur·rice **avant le 20/09/23**, vous pouvez bénéficier du « Tax Shelter », soit d'une **réduction d'impôt de 30 à 45%** du montant investi (si vous êtes assujéti à l'Impôt des Personnes Physiques en Belgique). Au-delà de cette date, notre coopérative aura 4 ans d'existence et ne sera plus considérée comme entreprise débutante aux yeux de la loi, s'excluant dès lors automatiquement de la mesure du « Tax Shelter ».

Comment faire concrètement ?

Votre décision est prise ? Vous rejoignez le projet ?

Rendez-vous sur <https://fermedebeauregard.be/contribuer/>, pour remplir un formulaire de souscription.

Vous avez encore des questions ?

Adressez-nous vos questions à lafermedebeauregard@gmail.com. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Si vous préférez en discuter de vive voix, retrouvez-nous à nos séances d'informations :

- 🌱 Le dimanche 21 mai 2023 à la Ferme (visite de la ferme et questions/réponses)
Rue de Beauregard 35 – 4122 Esneux. Départ des visites à 14h – 15h15 – 16h30
- 🌱 Le jeudi 25 mai 2023 à 20h à Méry - Esneux
- 🌱 Le jeudi 1^{er} juin à 19h30 au Cinéma Sauvenière (Au Foyer, 2^{er} étage du cinéma), Place Xavier Neujean – 4000 Liège

Qu'est-ce que le label Finance solidaire ?



La Ferme de Beauregard a obtenu le label Finance Solidaire pour cette seconde levée de capital.

Le label Finance solidaire est une initiative de Financité, mouvement d'éducation permanente engagé dans des projets de finance responsable, durable et solidaire. Le but du label est de certifier que le produit dans lequel vous investissez finance des activités génératrices d'utilité sociale et environnementale en se basant sur des critères sociétaux.

Ces critères assurent la qualité du label :

- Les financements labellisés sont des **produits d'épargne et de placement**.
- Ils favorisent la **cohésion sociale** par le financement d'activités de l'économie sociale.
- Ils s'inscrivent dans une **démarche socialement responsable**.
- Leurs gestions sont totalement **transparentes** à l'égard des souscripteur·rice·s.
- Les **frais** adossés au produit doivent être en phase ou inférieurs aux pratiques du marché.